



Règlement d'accès aux pas de tir sur les créneaux « Tir libre »

Ayant la chance de bénéficier de la mise à disposition de deux pas de tir et souhaitant continuer à en faire profiter le plus grand nombre d'adhérents en toute équité, le Comité a décidé de règlementer leurs accès :

- En dehors des créneaux encadrés, la salle et le pas de tir du canal sont rendus accessibles aux archers possédant les clés.
- Lorsqu'ils s'inscrivent sur un créneau de tir libre, ils acceptent d'accueillir d'autres archers du club (6 maximum en salle) et d'assurer des conditions de tir convenables pour l'ensemble des archers, notamment un couloir de tir pour chacun.
- Toute inscription en ligne vaut réservation. Il est possible jusqu'au dernier moment (et souhaitable le plus tôt possible) d'annuler sa réservation en cas d'empêchement.
Si un archer qui possède la clé du pas de tir annule sa réservation, il doit en prévenir les autres inscrits ou s'assurer qu'un autre titulaire de la clé sera présent. À défaut, il prévient un membre du Comité suffisamment en avance pour que celui-ci transmette l'information aux concernés.
- Dans la limite de 7 archers en salle, **les archers inscrits sont prioritaires**.
Les archers supplémentaires n'ayant pas réservé sont priés de revenir ultérieurement, quelle que soit leur fonction dans le club.

Les abus manifestes ou le non-respect de ces quelques règles simples pourront, dans un premier temps, conduire le Comité à interdire aux archers fautifs de fréquenter les créneaux libres.

Les inscriptions et la consultation des places disponibles peuvent se faire [sur le site internet de l'ACM](#) ou via [l'application mobile « SportsRegions »](#).

En cas de souci pour l'utilisation du système d'inscription, merci de contacter Hervé, ou sportif@archer-montigny-les-metz.com

CR Comité 08/01/25

Condition d'accès à la salle :

Au cours de la première année d'initiation au club, les archers débutants n'ont pas accès aux créneaux ni « tir libre encadré » ni « tir libre » pendant toute la période salle.

CR Comité 08/08/25